

Lannion-Trégor Communauté

Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de PLOUARET

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'en application d'un arrêté pris par Lannion-Trégor Communauté en date du 27 septembre 2023 une enquête publique est ouverte en vue de la délimitation des zones d'assainissement collectif et non-collectif sur la commune de Plouaret.

Le dossier d'enquête sera déposé en mairie de Plouaret pendant la période du 30 octobre 2023 au 30 novembre 2023 inclus, pour que les habitants intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de la mairie au public. Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier est également consultable sur le site internet de la commune <http://www.plouaret.fr> et de Lannion-Trégor Communauté : <https://www.lannion-tregor.com/eau-assainissement/l-assainissement-collectif/enquetes-publiques.html>.

Les personnes intéressées pourront formuler, pendant la durée de l'enquête, leurs observations sur le projet :

- Soit sur le registre d'enquête déposé à cet effet en mairie de Plouaret (ou sur feuillets mobiles qui lui seront annexés) ;
- Soit par courrier adressé à la commissaire enquêtrice en mairie de Plouaret, avant la clôture de l'enquête ;
- Soit par courriel, za-plouaret.enquetepublique@lannion-tregor.com
- Soit directement à la commissaire enquêtrice lors des permanences qu'elle tiendra en mairie de Plouaret :
 - o Le lundi 30 octobre de 9h à 12h
 - o Le samedi 18 novembre de 9h à 12h
 - o Le jeudi 30 novembre de 14h à 17h

Par décision du 14 septembre 2023 de Monsieur le Président du tribunal administratif de Rennes, Madame Anne RAMEAU est désignée en qualité de commissaire enquêtrice.

A l'issue de l'enquête, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêtrice qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au président de Lannion-Trégor Communauté le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sera adressée à Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor, au maire de Plouaret et au président du tribunal administratif.

A l'issue de l'instruction, le conseil communautaire se prononcera par délibération sur l'approbation du projet de délimitation des zones d'assainissement collectif et non collectif sur la commune de Plouaret tel que soumis à l'enquête et éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Lannion-Trégor Communauté (Service eau-assainissement, téléphone : 02 96 05 91 38 et adresse électronique : aurelie.uzeel@lannion-tregor.com).

Le Président Gervais EGAULT